DELIBERATION N° 2003/23-06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2002 à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement:

Dépenses : 2 706 594.30 euros Recettes: 2 072 955,54 euros

Déficit d'investissement : - 633 638,76 euros

Fonctionnement:

Dépenses : 4 924 759,37 euros Recettes: 6 315 307,96 euros

Excédent de fonctionnement : 1 390 548,59 euros

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 24 voix pour et 3 abstentions (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le compte administratif 2002 et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.